

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	5
Présents	24	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 13 Octobre 2015, après convocation légale reçue le 7 Octobre 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Bernard LE MEUR),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),
Mme Laurence MONTERDE, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
Mme Isabelle VINSTOCK (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Lucien STANZIONE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N°47 du 07/07/2015 : Attribution d'une subvention d'un montant 847,10 au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG/PST) à Madame GOUMARRE Josette, propriétaire occupante, pour des travaux de réhabilitation de son logement situé 1735 C Route de Sarrians à MONTEUX (84170) - **ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°CC/44/8.5/2014-68**

N° 48 du 09/07/2015 : Ouverture de crédit dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant de 2.000.000 € pour les financements de besoins ponctuels auprès de la Caisse d'Epargne. La ligne de trésorerie permet à la collectivité, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de fonds et remboursements exclusivement par le canal internet. Date de mise en place de la ligne de trésorerie au 23 juillet 2015, durée : 364 jours, Taux d'intérêt applicable à chaque versement : EONIA + marge de 2%, commission de non utilisation : 0,30%, frais de dossier : 6.000 €.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 49 du 09/07/2015 : Désignation de Maître Mehdi ARBADI, Avocat à la Cour, Société d'Avocats Legitima - 27 rue Ernest Renan - 69120 Vaulx-en-Velin pour défendre les intérêts de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » contre Monsieur Didier RIPERT. Requête enregistrée le 29 juin 2015 au Tribunal Administratif de Nîmes : Numéro Dossier 1502105-0 et 1502113-2.

N° 50 du 09/07/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **98 m²** avec **Société par Actions Simplifiée « JEAN-PIERRE PISCINE »**, dont le siège est situé à MONTEUX (84170), 51 Avenue des Rouliers, ZAC des Escampades (négoce de produits piscines, matériels et matériaux, arrosage). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} septembre 2015** et s'achevant au plus tard le **31 août 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **294.35 €HT, soit 353.22 €TTC**.

N° 51 du 09/07/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **112 m²** avec la **SARL « PROVENCE NATURE SERVICES »** (PNS), dont le siège est situé 9 Rue Neuve, AVIGNON (84000), (Travaux forestiers, espaces verts, abattages, débroussaillage). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} septembre 2015** et s'achevant au plus tard le **31 août 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **350.03 €HT, soit 420.04 €TTC**.

N° 52 du 09/07/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **42 m²** avec **Monsieur Romain TRICHET**, artisan, domicilié à ORGON (13660), 36 Rue Edmond Costes, (taille, façonnage et finissage de pierre). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} septembre 2015** et s'achevant au plus tard le **31 août 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **126.00 €HT (3.00 €HT le m²), soit 151.20 €TTC**.

N° 53 du 20/07/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **259.20 m²** avec la **SARL « NATURAL CASA »**, dont le siège est situé à MONTEUX (84170), 53 Le Clos de Laure (Aide et conseil en Eco construction, fabrication et pose de système ossature bois). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} septembre 2015** et s'achevant au plus tard le **31 août 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **810.06 €HT, soit 972.07 €TTC**.

N° 54 du 20/07/2015 : Signature d'une convention d'occupation précaire entre la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » et **Monsieur Frédéric SZAFRAN** pour la location d'un bâtiment d'habitation et du terrain attenant sis 41, Chemin des Mourgues à MONTEUX (84170). La présente convention est conclue sur la base d'un montant mensuel de **461,00 €** pour une durée de **12 mois** à compter du 1er septembre 2015.

N° 55 du 31/07/2015 : Signature d'une convention de prestations de services pour l'entretien des locaux de la communauté de communes avec la **Société PROXIM Propreté et services**. L'intervention se déroulera du **10 au 21 août 2015** avec **5 passages hebdomadaires de 6 h** chacun. Le coût de la prestation s'élève à **1.260 € HT**.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : *22/10/15*

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 56 du 31/07/2015 : Signature d'une convention de mise à disposition d'une fontaine Eau froide/Eau tempérée dans les locaux des services techniques à Monteux avec la **Société CULLIGAN**. La prestation mensuelle s'éleva à **28,99 € H.T.** Les frais d'installation seront de **100 € HT**, l'entretien de la fontaine est inclus dans la prestation.

N° 57 du 03/08/2015 : Signature d'un contrat de contrôle et de maintenance des aires de jeux et agrès fitness du Site de Beaulieu avec la **SARL PLEINBOIS AMÉNAGEMENT** - 703 route de l'Isle sur la Sorgue, le Thor (84250). Le présent contrat est conclu pour un montant forfaitaire annuel de **2 680 € HT**, soit **3216 € TTC**. Le contrat est conclu pour une durée d'**un an** à compter de sa signature par le pouvoir adjudicateur ; il sera renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une des parties moyennant un préavis d'un mois.

N° 58 du 03/08/2015 : Signature d'un contrat de location d'une balayeuse aspiratrice compacte 4m3 avec l'entreprise **LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT** – ZAC de Réalpanier, 120 rue Rudolph Serkin, Avignon (84000). Le présent contrat est conclu pour un montant forfaitaire de **1 200 € HT**, soit **1 400 € TTC**, payable en une seule fois, pour une **durée de 7 jours à compter du lundi 17/08/15**.

N° 59 du 11/08/2015 : Désignation de **Maître Patrice COSSALTER**, Avocat à la Cour, Société d'Avocats Légitima - 27 rue Ernest Renan - 69120 Vaulx-en-Velin pour répondre au questionnaire de la CRC consécutif au réquisitoire sur les comptes du comptable de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » exercice 2013.

N° 60 du 24/08/2015 : Signature d'un marché avec le **Cabinet LEGITIMA** - 27, Rue Ernest Renan – 69120 VAULX EN VELIN pour une Mission de Conseil et d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage juridique en matière de construction publique, aménagement, urbanisme et droit général des collectivités territoriales. La durée du marché est conclue pour **quatre (4) années** à compter de la date de notification et la facturation sera effectuée au service fait.

N° 61 du 31/08/2015 : Signature de l'avenant n° 2 au marché « Travaux d'aménagement des espaces publics de l'éco-quartier de Beaulieu sur la Commune de Monteux, (Tranche ferme et Tranche conditionnelle) concernant le remplacement de l'indice TP 12, par l'indice TP 12 b « Eclairage public – travaux d'installation » pour le calcul de l'actualisation des prix, **avec la Société CISE TP 910**, Route de Velleron 84170 MONTEUX, **mandataire du groupement CISE TP/GUINTOLI/COLAS/PLE**.

N° 62 du 07/09/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **100 m²** avec **la Société par Actions Simplifiée « GROUPE HELIOS »**, dont le siège social est situé 7 Rue du Docteur Lancereaux, 75008 PARIS (signalisation routière ou marquage et effaçage au sol ou en tous genres). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} octobre 2015** et s'achevant au plus tard **le 30 septembre 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **156.79 €HT**, soit **188.15 €TTC**.

N° 63 du 07/09/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **128.40 m²** avec **Monsieur Thomas ANTONIN**, exploitant, propriétaire en nom propre d'une entreprise individuelle située à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800), 7 Avenue des 4 Otages, C17 (la réparation de meubles d'antiquité destinés à la revente). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} octobre 2015** et s'achevant au plus tard **le 30 septembre 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **385.20 €HT** (3.00 €HT le m²), soit **462.24 €TTC**.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : *22/10/15*

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 64 du 07/09/2015 : Signature de l'**avenant n° 3** au marché « Travaux d'aménagement des espaces publics de l'éco-quartier de Beaulieu sur la Commune de Monteux concernant la prorogation des délais de la tranche ferme **jusqu'au 29 juillet 2017** avec la **Société CISE TP 910, Route de Velleron 84170 MONTEUX, mandataire du groupement CISE TP/GUINTOLI/COLAS/PLE.**

N° 65 du 07/09/2015 : Signature de l'**avenant n° 2** au marché « Travaux d'aménagement des espaces publics de l'éco-quartier de Beaulieu sur la Commune de Monteux concernant la prorogation des délais de la tranche ferme **jusqu'au 29 juillet 2017** avec la **Société P.L.E., mandataire du groupement PLE/COLAS Midi Méditerranée/CISE TP/GUINTOLI.**

N° 66 du 07/09/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **47.50 m²** avec **EURL EXCELLENCE PROPRETE**, dont le siège est situé à Monteux (84170), 350 Chemin du Pérussier (nettoyage industriel, vitrerie, traitement de sols, nettoyage haute pression, remise en état et entretien de bureaux, locaux). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} octobre 2015** et s'achevant au plus tard **le 30 septembre 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **148.94 €HT, soit 178.73 €TTC.**

N° 67 du 09/09/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **60 m²** avec **EURL EXCELLENCE PROPRETE**, dont le siège est situé à Monteux (84170), 350 Chemin du Pérussier (nettoyage industriel, vitrerie, traitement de sols, nettoyage haute pression, remise en état et entretien de bureaux, locaux). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} octobre 2015** et s'achevant au plus tard **le 30 septembre 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **188.13 €HT, soit 225.76 €TTC.**

N° 68 du 09/09/2015 : Signature d'un marché avec l'**EARL Claude MELQUIOR 869, Chemin du Castellas 84 200 CARPENTRAS** pour la fourniture de fleurs annuelles, bi-annuelles, jardinières et mise en culture de suspensions et jardinières sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » Le présent marché est conclu pour un montant annuel **mini de 10 000,00 € HT** et un montant annuel **maxi de 40 000,00 € HT**. La durée du marché est conclue pour une **(1) année** à compter de l'ordre de service. Le marché sera renouvelable **UNE (1) fois** par reconduction expresse (le marché aura une durée maximale de **DEUX (2) ans**).

N° 69 du 21/09/2015 : Signature d'un marché avec **AZUR GEO – bât 4 – Les Naïades – 10 avenue de la Poulasse - 84000 AVIGNON** pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la création de trottoirs PMR, la création de parkings et la création de structure de chaussée sur la commune de Monteux. Le présent marché est conclu pour un montant total de **12 000,00 € HT soit 14 400,00 € TTC.**

N° 70 du 21/09/2015 : Signature d'un contrat de location d'une benne à ordures ménagères de 16 m3 avec l'entreprise **LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT – ZAC de Réalpanier, 120 rue Rudolph Serkin, Avignon (84000)**. Le contrat de location est conclu à compter du mercredi **16/09/15 et ce jusqu'au 31/10/15**, renouvelable par tacite reconduction chaque 1^{er} du mois jusqu'à ce que le véhicule remplacé soit remis en état. **Le montant forfaitaire mensuel est de 2940 € HT soit 3528 € TTC** payable sur facture chaque fin de mois. La première facture correspondant à la période du 16/09/15 au 30/09/15 se montera à **1540 € HT soit 1848 € TTC** ; en cas de restitution en cours de mois, la dernière facture sera également calculée au prorata.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : *22/10/15*

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 71 du 24/09/2015 : Signature d'un avenant n° 1, pour le Lot n° 1 au marché de travaux n° 1/2014 «Aménagement de l'espace intermodal du pôle d'échanges de Monteux, avec le groupement COLAS MIDI Méditerranée/4M Provence Route/SOL Provence, Centre de Sorgues CS 20102 SORGUES 84275 VEDENES Cedex, pour un montant de **55 323.50 € H.T. soit 66 388.20 € TTC**, soit 4.65 % du montant initial du lot 1 qui s'élevait à 1 190 268.10 € H.T. soit 1 428 321.72€ TTC. Le nouveau montant du lot 1 est donc de 1 245 591.60 € H.T. soit 1 494 709.92 € TTC.

N° 71 du 24/09/2015 : Signature d'un avenant n° 1, pour le Lot n° 2 au marché de travaux n° 1/2014 «Aménagement de l'espace intermodal du pôle d'échanges de Monteux, avec le groupement COLAS MIDI Méditerranée/CISE TP, Centre de Sorgues CS 20102 SORGUES 84275 VEDENE Cedex, pour un montant de **34 302.40 € H.T. soit 41 162.88 € TTC**, soit 3.51% du montant initial du lot 2 qui s'élevait à 975 777.00 € H.T. soit 1 170 932.40 € TTC. Le nouveau montant du lot 2 est donc de 1 010 079.40 € H.T. soit 1 212 095.28 € TTC.

N° 73 du 24/09/2015 : Signature d'un avenant n° 1, pour le Lot n° 3 au marché de travaux n° 1/2014 «Aménagement de l'espace intermodal du pôle d'échanges de Monteux, avec le groupement COLAS MIDI Méditerranée/PEC, Centre de Sorgues CS 20102 SORGUES 84275 VEDENE Cedex, pour un montant de **4 115.40 € H.T. soit 4 938.48 € TTC**, soit 4.71 % du montant initial du lot 3 qui s'élevait à 87 443.68 € H.T. soit 104 932.42 € TTC. Le nouveau montant du lot 3 est donc de 91 559.08 € H.T. soit 109 870.89 € TTC.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

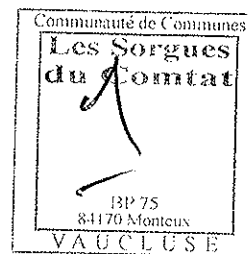
PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : *22/10/15*